

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1891**

commune (s) :

objet : Construction pour les ouvrages de bâtiments réalisés directement par la Communauté urbaine de Lyon (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre publiques) - Lots n° 1 à 3 - Autorisation de signer des marchés pour des prestations d'assistance technique et économique à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010

Décision n° B-2010-1891

objet :	Construction pour les ouvrages de bâtiments réalisés directement par la Communauté urbaine de Lyon (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre publiques) - Lots n° 1 à 3 - Autorisation de signer des marchés pour des prestations d'assistance technique et économique à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les présents marchés concernent l'assistance apportée à la maîtrise d'ouvrage pour l'expertise technique des bâtiments à réhabiliter ou à construire en phase études préalables (diagnostic, faisabilité) ainsi qu'en phase réalisation pour un complément de compétence à la maîtrise d'œuvre publique.

Ces prestations ont été attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 69 du code des marchés publics.

Ces marchés sont des marchés à bons de commande sans montant minimum mais avec un montant maximum, d'une durée ferme de 2 ans avec possibilité de reconduction expresse de une fois 2 ans.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics et de son article 77, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 22 octobre 2010, a classé les offres et choisi pour les différents lots, les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : assistance technique pour le clos, le couvert et le second œuvre ; entreprise Béterem pour un montant global maximum de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC (reconduction comprise).

- lot n° 2 : assistance technique pour les installations de courants forts et de courants faibles ; entreprise SLTB pour un montant global maximum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC (reconduction comprise).

- lot n° 3 : assistance technique pour les installations de plomberie, chauffage, ventilation et climatisation ; entreprise SLTB pour un montant global maximum de 130 000 € HT, soit 155 480 € TTC (reconduction comprise).

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés, conformément, aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : assistance technique pour le clos, le couvert et le second œuvre ; entreprise Béterem pour un montant global maximum de 250 000€ HT, soit 299 000 € TTC pour 4 ans,

- lot n° 2 : assistance technique pour les installations de courants forts et de courants faibles ; entreprise SLTB pour un montant global maximum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC pour 4 ans,

- lot n° 3 : assistance technique pour les installations de plomberie, chauffage, ventilation et climatisation ; entreprise SLTB pour un montant global maximum de 130 000 € HT, soit 155 480 € TTC pour 4 ans.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexes de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2010 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.